

## COMMUNIQUE DE PRESSE , vendredi 13 juin 2008

L'émission « Temps présent » de la Télévision suisse romande diffusée le jeudi 12 juin 2008 à 20h a révélé que la multinationale Nestlé a mandaté une société de sécurité privée, Securitas, pour espionner des membres du groupe de travail d'Attac vaud qui rédigeaient un livre sur Nestlé (*Attac contre l'Empire Nestlé*, 2004). Il s'agit d'**une recherche scientifique, menée sur la base de documents publiés et disponibles, qui visait à étudier le fonctionnement de cette multinationale et son implantation mondiale**. Cet espionnage a duré au moins une année, soit de l'été 2003 à l'été 2004.

En utilisant une fausse identité une agente de Securitas s'est infiltrée dans un groupe de travail d'Attac vaud travaillant sur les multinationales puis dans un groupe limité aux sept auteurs du livre sur Nestlé. Elle a eu ainsi accès -en direct- grâce en particulier à une liste email restreinte aux auteur.e.s à toutes les recherches, les sources, les contacts en Suisse et à l'étranger liés à cet ouvrage ainsi qu'à la campagne qui a suivi sa sortie. L'agente de Securitas s'est également rendue au domicile privé de plusieurs auteur.e.s du livre où avaient lieu les réunions concernant l'élaboration de la recherche. Le livre traitait notamment de l'attitude de Nestlé face aux OGM, à la privatisation de l'eau, mais touchait aussi des sujets plus sensibles comme les luttes de syndicalistes et de militant.e.s engagé.e.s dans des conflits de travail contre Nestlé dans de nombreux pays où les droits de l'homme ne sont pas respectés, comme la Colombie.

Les représentants de Securitas et de la Police cantonale vaudoise interviewés dans l'émission de *Temps présent* évoquent les circonstances particulières de la réunion du G8 à Evian pour justifier ces activités. Nestlé dans la déclaration donnée à la TSR fait également référence au besoin de protéger ses bâtiments et ses employés durant le sommet du G8. Le sommet du G8 a eu lieu du 1er au 3 juin 2003. Or, la rédaction du livre sur Nestlé et les réunions du groupe de travail restreint dans lequel s'est infiltrée l'agente de Securitas n'ont débuté qu'en automne 2003, donc bien après le sommet du G8, et l'agente a surveillé le groupe jusqu'en été 2004. Ce n'est donc manifestement pas pour protéger ses bâtiments que Nestlé a commandité cette surveillance, mais bien pour être renseigné sur la recherche menée et sur les personnes qui la conduisaient.

L'agente de Securitas a régulièrement fait des rapports de ces réunions à Securitas qui en informait son client Nestlé. Selon l'enquête de *Temps présent*, l'agente s'est même rendue au moins une fois avec des responsables de Securitas au siège de Nestlé où elle a rencontré le chef de la Sécurité et un responsable de la communication de la multinationale pour leur faire un compte-rendu détaillé d'une de nos séances. Securitas a tenu au courant la police cantonale vaudoise de cette infiltration et des informations dont elle disposait. La police cantonale vaudoise n'a pas

informé les personnes victimes de cette surveillance scandaleuse.

Nous jugeons révoltante cette pratique qui bafoue les principes de liberté d'expression et les droits démocratiques de base. Nous jugeons que nos droits personnels ont été violés et nous sommes particulièrement choqués que cette activité d'espionnage a eu lieu au su de la police cantonale vaudoise. Cette dernière n'a pas jugé utile de nous informer que nous étions l'objet de cette infiltration. Nous sommes également scandalisés par l'attitude de la direction de Nestlé. Il va de soi que les employé.e.s de cette grande multinationale ne sont aucunement mis en cause et n'étaient pas informé.e.s de ces activités de leur direction. ***Nestlé a pris le parti de ne pas permettre à un groupe de citoyens de mener une enquête scientifique sur ses activités sans son contrôle. Contrôle exercé et informations récoltées par les moyens de l'infiltration et de l'espionnage.*** Et finalement nous dénonçons le rôle de Securitas. Cette entreprise de sécurité privée dont les activités traditionnelles consistent à surveiller des bâtiments et des parkings a accepté un mandat d'espionnage d'un groupe de personnes qui ne représentaient dans aucun cas une quelconque menace ou un danger, en dehors du fait que les résultats de leurs activités de recherche ne pouvaient pas directement être contrôlé par la multinationale Nestlé.

Pour ces raisons, les auteur.e.s du livre ont décidé de porter plainte pénale contre X.

Sandra Bott, Ounsi El Daïf, Isabelle Paccaud, Janick Schaufelbuehl, Béatrice Schmid